

REPUBLIQUE DU BENIN

BENIN

End and the first of the desired of the desi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE DE PARAKOU

ECOLE NATIONAL DE PLANIFICATION, DE STATISTIQUE ET DE DEMOGRAPHIE

EXPOSE DU GROUPE 9

Niveau : Master I Spécialité : Planification & Statistiques Appliquées

Ethique et recherche universitaire

Réalisé et présenté par :

- 1- ABOUDOU Sanni Araphath
 - 2- **OUENDO** Austella
 - 3- KAKPO Modeste
 - 4- **PONTI** Jules
 - 5- **ADAM** Abdouramane
 - 6- ADENIYI Zaya-Dine
- 7- KOTCHEDJO Apko Lucien
 - 8- TOSSA Valentin

Sous la supervision de :

Dr. KOUGLENOU

Assistant de recherche à la FA/UP

Décembre 2024

Sommaire

Plan
Introduction4
I- Clarification conceptuelle 5
II- Les principes fondamentaux de l'éthique en recherche universitaire
III- Les cadres réglementaires et les bonnes pratiques en recherche universitaire
IV- Les comportements scientifiques frauduleux (La fraude scientifique)
V-Les universités et la gestion de l'éthique en recherche 16
VI- Le processus de traitement des cas de manquements à l'éthique scientifique
Conclusion
Référence Bibliographie

Plan

Introduction

I- Clarification conceptuelle

- 1- Ethique
- 2- Recherche universitaire
- 3- Chercheur
- 4- Comité d'éthique de la recherche
- 5- Consentement éclairé
- 6- Données à caractère personnel
- 7- Norme
- 8- Placebo

II- Les principes fondamentaux de l'éthique en recherche universitaire

- 1- Intégrité scientifique
- 2- Respect des droit Humains
- 3- Responsabilité sociale

III- Les cadres réglementaires et les bonnes pratiques en recherche universitaire

- 1- Cadres internationaux
- 2- Règlementations nationales et institutionnelles
- 3- Mécanisme de contrôle

IV- Les comportements scientifiques frauduleux (La fraude scientifique)

- 1- La fabrication des données
- 2- La falsification des donnée
- 3- Le plagiat

V- Les universités et la gestion de l'éthique en recherche

- 4- Le rôle de l'université
- 5- Le rôle de l'Etat

VI- Le processus de traitement des cas de manquements à l'éthique scientifique

- 1- Le signalement
- 2- Evaluation préliminaire
- 3- Enquête approfondie
- 4- Délibération et conclusion
- 5- Sanction
- 6- Communication des résultats

Conclusion

Introduction

Dans un monde en pleine croissance, la recherche universitaire demeure importante pour mieux maintenir cette croissance. Mais malheureusement, l'éthique qui est censé faire partir des règles du jeu dans ce domaine se voit de plus en plus écarté, Ce phénomène se traduit principalement par le fait de plagier les travaux d'un autre chercheur, le plagiat désigne les pratiques consistant à utiliser des travaux ou les idées d'autres personnes sans leur accorder le crédit qui leur revient (Brigitte Simonnot, 2014). Un auteur en parle en affirmant que "L'éthique sans la recherche est aveugle, et la recherche sans l'éthique est vide ". Vu l'avancé technologique auquel nous faisons face ces dernières années, la question de l'éthique dans la recherche universitaire gagne de plus en plus de terrain et en dépit des normes et des règlementations existantes, les chercheurs ont du mal à protéger le fruit de leurs efforts. Quel est alors la place de l'éthique dans la recherche et comment on peut garantir l'éthique dans la recherche tout en favorisant la production de la connaissance ? C'est autour de ces différentes interrogations que nous allons nous concentrer sur notre travail de recherche. Pour y parvenir nous allons passer en revue les auteurs qui ont abordé le sujet de l'éthique et la recherche universitaire. Aujourd'hui plus que jamais, les besoins sont sans cesse croissants pour les solutions technologiques au point où nous assistons à une compétition féroce entre les différents acteurs de la recherche parfois au mépris du cadre réglementaire, mettant ainsi en lumière de grands enjeux et défis parmi lesquels la question de l'éthique. Il est d'ailleurs souvent rappelé à juste titre que "science sans conscience n'est que ruine de l'âme" (François Rabelais, 1494-1553). Quelle est alors la place de l'éthique dans la recherche et comment on peut garantir l'éthique dans la recherche tout en favorisant la production de la connaissance ? C'est autour de ces différentes interrogations que nous allons nous concentrer dans le présent travail consacré à « l'éthique et la recherche universitaire ». Pour y parvenir nous allons passer en revue quelques clarifications conceptuelles avant d'aborder respectivement les principes fondamentaux de l'éthique en recherche universitaire, les cadres réglementaires et les bonnes pratiques, les défis contemporains de l'éthique dans la recherche et enfin les enjeux éthiques dans la recherche universitaire.

I- Clarification conceptuelle

1- Ethique

Sans formation philosophique poussée, toucher à un concept comme celui de l'éthique constitue une entreprise risquée. Toutefois, il apparaît néanmoins nécessaire d'explorer de quelle façon quelques-uns des auteurs consultés aux fins de la présente étude ont défini ou présenté l'« éthique». En amorce à l'exercice, rappelons cette définition fort succincte qu'en donne Le Robert : « Science de la morale ; art de la conduite » ...

Etchegoyen (1991), qui est agrégé de philosophie, rappelle que l'éthique et la morale ont longtemps signifié la même chose mais que l'usage contemporain qu'on fait de ces termes s'appuie maintenant sur une distinction philosophique importante, soit la nature de l'impératif auquel chacun des deux concepts renvoie: il s'agit d'un impératif catégorique dans le cas de la morale c'est-à-dire que le comportement de l'individu répond à un devoir et d'un impératif hypothétique dans le cas de l'éthique le comportement de l'individu reposant alors sur une hypothèse qui lui suggère la rudence4. Etchegoyen dira aussi que ce qu'on appelle « éthiques » (noter le pluriel) aujourd'hui, ce ne sont que des « pratiques préventives et rapidement bricolées » (p. 30), ajoutant que « très souvent l'éthique a pour première finalité d'être communiquée plus que d'être partagée »

2- Recherche universitaire

La recherche (universitaire ou autre) est l'activité de « faire avancer » la connaissance, de chercher ce qui ne s'est pas encore fait, d'innover dans la discipline, de poser des questions dont les réponses n'existent pas encore. La différence peut sembler subtile, mais elle est importante. La finalité de la recherche n'est pas de se mettre à jour dans la discipline, mais de mettre la discipline à jour pour tout le monde.

3- Chercheur

Personne ne qui étudie de façon méthodique et systématique différentes hypothèses pour contribuer à générer de nouvelles connaissances.

4- Comité d'éthique de la recherche

Un Groupe de personnes qui fait l'examen éthique des protocoles de recherche impliquant des sujets humains en appliquant des principes éthiques reconnus.

5- Consentement éclairé

C'est le processus par lequel un sujet confirme de son plein gré sa volonté de participer à un essai particulier, après avoir été informé de tous les aspects de l'essai pouvant influer sur sa décision. Un consentement éclairé est consigné sur un formulaire écrit, signé et daté.

6- Données à caractère personnel

Données se rapportant à une personne vivante et contenant des informations qui permettent de l'identifier.

7- Norme

Etat conforme à la règle établie. Représentation régulatrice des réalités sociales, esthétiques, techniques ou étiques.

8- Placebo

Substance sans principe actif mais dont la prise peut avoir un effet psychologique bénéfique sur le patient.

II- Les principes fondamentaux de l'éthique en recherche universitaire

La recherche universitaire est un pilier important pour le développement de notre société. Ceci étant, les acteurs de la recherche (enseignants-chercheurs et étudiants) sont donc invités à prendre en compte les enjeux éthiques auxquels pourront faire face leurs travaux de recherche. Pour parfait ces enjeux voici trois principes qu'ils sont appelés à respecter : l'**Intégrité scientifique**, le **Respect des droits de l'homme** et la **Responsabilité sociale**

1- Intégrité scientifique

L'intégrité scientifique est la condition résultant de l'adhésion aux valeurs et pratique professionnelles lors de la conduite, de la communication et de l'application des résultats d'activité scientifique qui garantit l'objectivité, la clarté et la reproductivité, et qui offre une protection contre les préjugés, la falsification et le plagiat. Selon Emilo Bossi et *al* (2008) c'est l'engagement personnel des chercheurs à respecter les règles des bons pratiques scientifiques. Quant à M. Alunno-Bruscia et *al* (2023), c'est l'ensemble des règles et des valeurs que doivent régir l'activité de recherche pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux. Les éléments ci-après sont connus comme étant les piliers de l'intégrité scientifique. Il s'agit de :

L'honnêteté

Il est question de respecter les règles et les bonnes pratiques de la communauté auquel on appartient, au Bénin par exemple il faut éviter de :

- Commanditer des enquêtes sans obtenir l'autorisation préalable de l'INStaD
- Diffuser des informations qui ne sont pas solidement étayées
- Plagier un autre chercheur sans lui accorder du crédit

La rigueur

Ici, le chercheur doit mettre l'accent sur la précision tout au long de la démarche scientifique. On pourrait citer à titre d'exemple :

- Rendre compte de la manière dont se sont déroulées les différentes étapes du processus de la recherche de manières exacte et détaillées
- Prendre en compte et rendre compte des marges d'incertitude associées aux résultats obtenus

La transparence et l'ouverture

Ce pilier correspond à l'exigence de mettre à disposition de tous de manière exhaustive et claires et compréhensible les données sur lesquelles sont fondés les résultats présentés ainsi que les modalités de leur production et de leur analyse.

L'indépendance

Pour garantir cette valeur, il ne faut pas laisser les choix de la méthode, de la validation des données, de l'importance à accorder aux différentes interprétations possibles, être influencés par les acteurs extérieurs à la recherche menée ou par la considération dépourvus de fondement scientifique.

L'intégrité scientifique consiste ainsi à appliquer l'ensemble de ces valeurs à toutes les séquences du processus de production et de diffusion des connaissances.

2- Respect des droit Humains

Toutes les activités impliquant des êtres humains en tant que participants à la recherche doivent garantir la sécurité, la santé et bien-être de chaque individu. Les droits, y compris le droit à la vie privée, ne doivent pas être violés. Aucun participant à une activité de recherche ne doit être exposé à un risque déraisonnable pour sa santé ou son bien-être. Dans son rapport 2024 au conseil des droits de l'homme (A/HRC/55/44), la rapporteuse spéciale, Alexandra Xanthaki, considère le droit de participer aux sciences comme un élément du droit de participer à la vie culturelle, notant que la science est un élément de la culture. Elle note que la science ne peut produire de résultats positifs durable si elle n'est pas menée dans un cadre de droit humain garantissant qu'elle bénéficie à l'ensemble de l'humanité. Cette approche repose sur les principes d'universalité et d'indivisibilité des droits, de non-discrimination, d'égalité, de participation et de respect à la vie culturelle, y compris la diversité scientifique

3- Responsabilité sociale

La responsabilité sociale du chercheur a fait l'objet de nombreux écrits (Dreveton, 2009; Royer,2011; Duport et Tahri,2018; Grinbaum, 2021) car elle apparait comme une « borne » indispensable à la liberté du chercheur qui, si elle lui est essentielle, lui impose aussi des devoirs vis-à-vis de son environnement (Supiot, 2001; Leduc, 2021). Initialement, en se référant à l'une des formes d'engagement du chercheur, la responsabilité sociale était appréhendée sous

l'angle de l'éthique invitant à questionner le développement et la diffusion du savoir (cf. *aléthurgie*, régime de vérité).

III- Les cadres réglementaires et les bonnes pratiques en recherche universitaire

Les succès de la médecine scientifique expérimentale à la fin du XIXè siècle avaient favorisé dans le monde occidental un contexte d'optimisme scientiste et de foi en la médecine. En 1945, la découverte des expériences médicales réalisées par les médecins nazis sur les prisonniers des camps de concentration bouleverse cet optimisme. En 1966, un professeur d'anesthésiologie de Harvard, Henry K. Beecher, dénonce les pratiques de vingt-deux recherches publiées dans des grandes revues scientifiques (Beecher, 1966). La prise en compte des questions éthiques dans la recherche scientifique commence avec la médecine puis s'étend aux sciences sociales

1- Cadres internationaux

Les normes éthiques en recherche ont évolué significativement au fil des années, principalement en réponse à des scandales en recherche biomédicale. Le Code de Nuremberg et la Déclaration d'Helsinki ont marqué des étapes clés dans l'établissement de principes éthiques pour la recherche impliquant des êtres humains. Ces documents ont été suivis par d'autres réglementations et politiques, telles que les Lignes directrices internationales d'éthique pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains.

- Le Code de Nuremberg : Adopté en 1947, ce code définit dix principes éthiques pour la recherche médicale sur des êtres humains, mettant l'accent sur le consentement libre et éclairé des participants à travers deux piliers que sont le respect du sujet de recherche et les responsabilités du chercheur.
- La Déclaration d'Helsinki : Adoptée en 1964 par *The World Medical Association (WMA)* ou l'Association médicale mondiale (AMM), cette déclaration conditionne la recherche médicale à des principes éthiques et permet à chaque pays de réglementer la recherche médicale sur des êtres humains. Elle a été modifiée en 1975, en 1983 et en 1989. L'AMM a élaboré la Déclaration d'Helsinki comme un énoncé de principes éthiques applicables à la recherche médicale impliquant des participants humains, y compris la recherche utilisant du matériel humain ou des données personnelles identifiables. Elle est conçue comme un tout indissociable. Chaque paragraphe doit être appliqué en tenant compte de tous les autres

paragraphes pertinents. Bien que la Déclaration soit adoptée par les médecins, l'AMM considère que ces principes doivent être respectés par toutes les personnes, équipes et organisations impliquées dans la recherche médicale, car ils sont essentiels au respect et à la protection de tous les participants à la recherche, y compris les patients et les volontaires en bonne santé. En dehors des principes généraux elle aborde :

- ✓ Les risques, inconvénients et bénéfices ;
- ✓ La vulnérabilité individuelle, collective et communautaire ;
- ✓ Les exigences scientifiques et protocoles de recherche ;
- ✓ Les comités d'éthique de la recherche ;
- ✓ La vie privée et confidentialité ;
- ✓ Le Consentement libre et éclairé ;
- ✓ L'utilisation de placebo ;
- ✓ L'accès à l'intervention testée après un essai clinique ;
- ✓ L'enregistrement des recherches, publication et diffusion des résultats ;
- ✓ Et les interventions non éprouvées dans la pratique clinique.
- Les lignes directrices internationales d'éthique pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains élaborées par le Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales (CIOMS) avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 1982. Le CIOMS, avec la coopération de l'OMS et de son programme mondial sur le SIDA, a engagé des travaux pour mettre à jour les lignes directrices. Il en est résulté deux séries de lignes directrices : en 1991, les Lignes directrices internationales pour l'examen éthique des études épidémiologiques et, en 1993, les Lignes directrices internationales d'éthique pour la recherche biomédicale impliquant des sujets humains. Au nombre de vingt-cinq, ces lignes directrices contiennent une section sur les compensations pour les dommages résultant d'une participation à un projet de recherche ; elles sont les seules, parmi les trois documents mentionnés, à aborder la question.

2- Règlementations nationales et institutionnelles

Selon l'ONG internationale OXFAM, en Afrique, la mise en place de normes éthiques en recherche est en cours de développement, avec des variations significatives entre les pays. Les défis incluent souvent des ressources limitées, une infrastructure inadéquate et une faible sensibilisation aux principes éthiques.

Cependant, des efforts sont faits pour renforcer les capacités éthiques, notamment à travers la formation et la mise en place de comités d'éthique locaux.

Au Bénin, les défis incluent la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles pour gérer les comités d'éthique, ainsi que d'accroître la sensibilisation et la formation des chercheurs aux principes éthiques. Les opportunités résident dans la collaboration avec des organisations internationales pour améliorer les pratiques de recherche éthique et dans le développement de politiques nationales pour réglementer la recherche impliquant des êtres humains.

Toutefois de nombreux efforts ont été faits pour asseoir une base en matière d'éthique dans la recherche. A titre illustratif, nous pouvons citer :

- La loi n°99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS). Le CNS est l'organe de régulation du Système Statistique National (SSN) ayant notamment pour prérogative, la délivrance du visa statistique pour toute enquête par sondage, recensement ou étude statistique ou socioéconomique nécessitant la collecte de données auprès de tiers, menés par des services publics ou parapublics et des organismes internationaux. Il regroupe en son sein toutes les autorités statistiques et des représentants de la société civile tels les universitaires, les syndicats et les ONG. Sa présidence est assurée par le Ministre en charge de la Statistique, et son secrétariat par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) devenu Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSTaD).
- La loi N°2010-40 du 08 décembre 2010 portant code d'éthique et de déontologie pour la recherche en santé en République du Bénin qui en son article 6 stipule que « Toute recherche impliquant des sujets humains doit être exécutée dans le respect des principes ci-après :
 - ✓ La dignité humaine et les droits de l'homme ;
 - ✓ La vulnérabilité humaine et l'intégrité personnelle ;
 - ✓ L'anonymat;
 - ✓ La confidentialité;
 - ✓ Les croyances et les pratiques socio-culturelles ;
 - ✓ L'innocuité ;
 - ✓ L'action bénéfique de la recherche ;
 - ✓ L'équité de la recherche ;

- ✓ La restitution des résultats aux personnes concernées ;
- ✓ Les règles de diffusion et d'utilisation des résultats ;
- ✓ Le partage des bienfaits de la recherche.

L'article 7 complète que « L'implication d'êtres humains, en tant qu'objets de recherche, doit être subordonnée à la possibilité pour eux d'y consentir librement et en toute connaissance de cause ;

- Le décret N° 2022-472 du 29 juillet 2022 fixant les conditions d'ouverture, d'extension de fonctionnement et de cessation d'activités des institutions privées de recherches scientifiques et d'innovation en République du Bénin;
- Le décret N°2024-1067 du 31 juillet 2024 portant création de l'Agence béninoise pour la Recherche et l'Innovation (ABRI) qui assure la veille éthique notamment à travers son Conseil Scientifique. Cette agence vient remplacer trois structures de recherche dissoutes que sont l'Agence béninoise de Valorisation des Résultats de la Recherche et de l'Innovation technologique (ABeVRIT), le Centre béninois de la Recherche scientifique et Technique (CBRST) et le Fonds national de Recherche scientifique et de l'Innovation technologique (FNRSIT).
- Et plus récemment le décret N°2024-1273 du 23 octobre 2024 portant approbation du code de déontologie et d'éthique des personnels enseignants et chercheurs du supérieur qui instaure notamment la création de Conseils d'éthique et de déontologie dans chaque université publique et de comités d'éthique et de déontologie dans chaque unité de formation et de recherche.

3- Mécanisme de contrôle

Ce mécanisme repose essentiellement sur les comités d'éthique de la recherche (CER) qui jouent un rôle crucial en évaluant et en approuvant les projets de recherche. Ils s'assurent que les participants sont correctement informés, qu'ils ont donné leur consentement éclairé, et que les risques associés à la recherche sont minimisés. Les CER sont composés notamment de chercheurs, d'avocats et de membres du public. Leur mandat principal est la protection, la sécurité et le bienêtre de tous les participants humains impliqués dans les recherches.

Un des premiers aspects faisant objet de contrôle est le protocole de recherche. Selon la déclaration d'Helsinki, le protocole de recherche doit être soumis au comité d'éthique de la recherche concerné pour évaluation, commentaires, conseils et approbation avant que la recherche ne commence. Ce

comité doit être transparent dans son fonctionnement, doit être indépendant du chercheur, du promoteur et de toute autre influence indue et doit être dûment qualifié. Il doit prendre en considération les lois et réglementations du ou des pays où se déroule la recherche, ainsi que les normes et standards internationaux, mais ceux-ci ne doivent pas permettre de restreindre ou exclure l'une des protections garanties par la présente Déclaration aux personnes impliquées dans la recherche. Le comité doit avoir un droit de suivi sur les recherches en cours. Le chercheur doit fournir au comité des informations sur le suivi, notamment concernant tout évènement indésirable grave. Aucune modification ne peut être apportée au protocole sans évaluation et approbation par le comité. A la fin de la recherche, les chercheurs doivent soumettre au comité un rapport final contenant un résumé des découvertes et des conclusions de celle-ci.

Cependant, selon (Éric GAGNON, 2020), l'institutionnalisation de l'éthique et l'évaluation de la recherche par des comités ont soulevé de nombreuses critiques. Leur application à la sociologie et à l'anthropologie, plus particulièrement, a suscité des réserves et des protestations parfois très vives. Le malaise est grand et la grogne généralisée, les critiques proviennent de plusieurs pays et de chercheurs aux orientations théoriques et épistémologiques différentes. Mais surtout, l'éthique de la recherche, telle qu'elle est aujourd'hui codifiée et pratiquée, fait l'objet d'une réprobation en grande partie morale et politique. C'est au nom de l'éthique que sont critiqués les comités d'éthique et la codification des principes moraux devant guider la recherche. Ce n'est pas le moindre des paradoxes, sur lequel je voudrais apporter un éclairage. Une affaire illustre si bien cette position. Il s'agit de l'affaire Baltimore du nom du Prix Nobel américain David Baltimore.

En 1986, une jeune post-doctorante en stage dans un laboratoire du Massachusetts Institute of Technology (MIT) accuse sa directrice, Thereza Imanishi-Kari, d'avoir falsifié les résultats d'une étude publiée dans Cell et cosignée par David Baltimore. L'affaire a duré environ dix ans avec de nombreux rebondissements dû à l'ingérence de la politique et des médias a conduit à la mise en suspens de la carrière de ces deux brillants chercheurs, sur la base d'accusations non fondées. Elle a connu son épilogue en 1996, où une procédure d'appel lavera Imanishi-Kari et Baltimore de toutes les accusations d'inconduite portées contre eux. Cette affaire illustre entre autres le risque qu'il y à concentrer trop de pouvoir dans les mains des comités de régulation.

IV- Les comportements scientifiques frauduleux (La fraude scientifique)

À l'heure actuelle, un consensus semble exister en ce qui concerne trois délits scientifiques majeurs que la communauté universitaire associe à de la fraude au sens juridique du terme et pour lesquels des sanctions majeures sont généralement prévues : la fabrication et la falsification de données - des délits graves compte tenu de l'impact que ces comportements peuvent avoir sur l'avancement des connaissances -, le plagiat - parce qu'il s'agit d'un comportement assimilable au vol.

1- La fabrication de données

La fabrication de données est un processus par lequel le chercheur crée ou modifie des données inexistantes pour les présenter comme des résultats réels et authentiques. Selon Steneck dans son ouvrage *Introduction to the Responsible Conduct of Reserch* (2007), la falsification des données est définie comme « Manipuler le matériel, l'équipement ou les processus de recherche, ou modifier ou omettre des données ou des résultats de telle sorte que la recherche ne soit pas représentée avec précision dans le dossier de recherche ». Pour finir, on pourrait également inclure dans la fabrication de données, la fabrication de citations qui a les mêmes visées.

2- La falsification de données

Il s'agit de la modification de données existantes, en tout ou en partie, pour qu'elles correspondent davantage aux résultats anticipés d'une théorie ou tendent à démontrer les faiblesses d'une théorie concurrente. On peut identifier quelques zones grises en matière de falsification: l'omission de données qui paraissent aberrantes, voire fausses, parce qu'elles s'écartent trop d'autres données obtenues sur un même objet de recherche, dans les mêmes conditions d'expérimentation; le lissa e abusif des données où le résultat de l'opération est consciemment orienté en faveur de la démonstration souhaitée; la falsification de citations, que ce soit en modifiant une citation, en la tirant d'un contexte qui en modifie le sens apparent, etc. Dans la documentation consultée, ces facettes de la falsification ne sont pas toujours considérées comme des comportements frauduleux ou carrément malhonnête es quand on y fait référence ; il y a donc matière à discussion sur ce sujet.

3-Le plagiat

De façon relativement simple, le plagiat peut se définir comme étant l'usurpation du travail ou des idées de quelqu'un d'autre, en totalité ou de façon partielle. Dans le domaine de la malhonnêteté scientifique, la notion de plagiat est sans doute l'une des plus complexes qui soient et celle dont la compréhension est la plus susceptible de varier d'une culture à l'autre. Le plagiat peut prendre des formes très différentes: le démarquage, c'est-à-dire l'emprunt de texte, de données ou de résultats sous leur forme originale, sans en citer la provenance ou en le faisant de manière à en minimiser l'importance; le calque, sans doute la forme la plus courante 1 4 et la plus pernicieuse, car elle est la plus difficile à déceler, et qu'on peut définir comme la transposition ou l'adaptation d'un texte (en tout ou en partie) à son propre profit ou l'utilisation des idées, de la structure d'un tel texte ou de tout autre texte (y compris les demandes de subventions des pairs ou les travaux d'étudiants); on peut également mentionner l'auto- plagiat, qui consiste à reprendre, intégralement ou non, des extraits de travaux qu'on a déjà diffusés en les replaçant dans un nouveau contexte sans en faire mention.

V- Les universités et la gestion de l'éthique en recherche

Après avoir parlé des principes fondamentaux de l'éthique dans la recherche et des comportement scientifique frauduleux, il apparaît manifeste qu'il faut intervenir, mais à quel niveau ? Compte tenu que les chercheurs œuvrent au sein du milieu universitaire et que l'Université constitue leur employeur immédiat, une intervention institutionnelle apparaît plausible. D'autre part, en regard du rôle que joue l'État en matière de financement et des attentes qu'il manifeste à l'égard de la recherche universitaire, une intervention gouvernementale serait tout aussi plausible. Dans cette perspective, quel pourrait être le partage des responsabilités et des niveaux d'intervention entre l'un et l'autre en matière de gestion de l'éthique en recherche ?

1- Le rôle de l'université

Il importe donc que l'Université s'affirme officiellement en matière d'éthique scientifique en tout premier lieu, parce que le manque d'éthique est totalement inacceptable en soi, mais encore davantage dans une institution vouée à la formation et à la quête de la vérité, qu'arrivera-t-il à la science si les jeunes chercheurs sont formés dans un environnement où la probité en recherche est un concept flou, mineur ou adaptable aux circonstances? Et aussi parce que le manque de probité en recherche pourrait entraîner la mise en place de réglementations contre-productives et de mécanismes de contrôle abusifs par l'État ou ses agences de financement de la recherche la recherche doit demeurer une activité qui s'exerce selon les règles de l'art propres à chaque discipline et dont la probité de ceux qui la pratiquent est confirmée par l'employeur. Pour toutes ces raisons, mais aussi en regard de la mission de l'Université, en regard également de la transformation de l'environnement traditionnel de la recherche, de la fragilité du tissu moral de la société et des chercheurs qui en sont issus, il apparaît crucial que chaque établissement s'affirme en matière d'éthique et intervienne auprès de la communauté scientifique pour que soient connues et respectées les règles de probité scientifique dans la recherche universitaire.

2- Le rôle de l'Etat

Il est vrai, comme le suggèrent Dong (1991), Broad and Wade (1987) ou Teich and Frankel (1992), que les universités ont eu tendance à minimiser l'importance des manquements à l'éthique en recherche et à en attribuer les manifestations essentiellement à des cas de dérèglements de la personnalité. L'Etat peut jouer un rôle central dans la promotion et respect de l'éthique en milieu universitaire à travers plusieurs leviers : l'élaboration des cadres légaux et

règlementaire, création d'organe de contrôle et de suivi, soutien aux chercheurs et protection des droits

VI- Le processus de traitement des cas de manquements à l'éthique scientifique

Rien ne doit être négligé de la part de rétablissement pour s'assurer que le traitement du dossier permet, dans la mesure du possible, de ne pas confondre « erreur », « négligence » et « fraude » et que la démarche puisse être adaptée à ces différentes possibilités. Du moment où un membre de la communauté universitaire est avisé de la possibilité que quelqu'un puisse être responsable d'un manquement à l'éthique scientifique au sein de rétablissement jusqu'à l'application de sanctions, le cas échéant, un certain nombre d'étapes doivent être prévues. L'établissement doit veiller à déterminer de façon précise qui intervient, à quel moment et de quelle façon dans chacune de ces étapes. Le traitement des cas de manquement l'éthique scientifique suit généralement un processus structuré visant à garantir l'équité, la transparence et l'intégrité. Voici les principales étapes du processus :

1- Le signalement

Toutes (enseignant-chercheur, étudiant, institution, lecteur) pet signaler un cas présumé de manquement. Le signalement peut se faire via un formulaire dédié, une lettre, ou une plateforme institutionnelle en fournissant des preuves ou des détails précis. La confidentialité du plaignant doit être préservé pour éviter toutes forme de représailles.

2- Evaluation préliminaire

C'est l'étape de la vérification, ici l'entité compétentes (le comité d'éthique par exemple) examine si la plainte est recevable et si elle repose sur des faits concrets afin de filtrer les accusations non fondées ou résultant de malentendus.

3- Enquête approfondie

Mené par un groupe appelé « comité d'éthique » composé de membre impartiaux et d'expert dans le domaine concerné, le comité est chargé d'analyser des documents, interviews des personnes impliquées tout en appliquant des traitements équitables aux deux parties concernée.

4- Délibération et conclusion

Le comité détermine si n manquement a eu lieu (plagiat, falsification, fabrication, conflits d'intérêt non déclaré) pour envisager s'il y a lieu des actions punitives ou correctives.

5- Sanctions

Selon la gravité du manquement, les sanctions peuvent inclure : la rétraction des publications incriminées ; la suspension ou interdiction temporaire /permanente des projets de recherche ; la perte de financement ou subventions ; sanction disciplinaire au sein de l'institution.

6- Communication des résultats

Les parties impliquées sont informées des conclusions et une déclaration publique peut être publiée si le cas est d'intérêt générale, tout en respectant les lois sur la confidentialité.

Conclusion

L'éthique en recherche universitaire est un enjeu majeur qui conditionne la crédibilité et la pertinence des travaux scientifiques. Les principes fondamentaux de l'éthique, tels que l'intégrité, la transparence et le respect des normes, doivent être au cœur de toutes les démarches scientifiques. Cependant, les comportements frauduleux, qu'il s'agisse de falsification, de fabrication ou de plagiat, constituent une menace sérieuse pour la confiance dans la recherche et dans les institutions académiques. Face à ces défis, les universités et l'Etat ont un rôle crucial à jouer en tant que garant de l'intégrité scientifique. En mettant en place des politiques claires, des dispositifs de prévention et des processus rigoureux pour traiter les manquements à l'éthique, les universités participent à la construction d'une culture de responsabilité et de rigueur. Ces actions ne visent pas seulement à sanctionner les comportements déviants, mais surtout à promouvoir un environnement académique fondé sur des valeurs éthiques. En sommes, renforcer l'éthique en recherche universitaire est une tâche collective qui implique les chercheurs, les institutions et l'ensemble des acteurs du milieu académique. Cela constitue une condition essentielle pour assurer le développement d'une recherche de qualité, au service de la société et de l'humanité

Référence Bibliographie

- Alexandra, X. (2024). Rapport du conseil des droit de l'homme des Nations Unies
- Alunno-Bruscia et *al* (2023). Une recherche responsable
- Brigitte, S. (2014). Le plagiat universitaire, seulement une question d'éthique?
- Dreveton, B. (2009). Responsabilité social et recherche-intervention : Quelles conséquence pour l'activité du chercheur
- Duport, M. & Tahri, N. (2018). Chapitre 11. (Ir-) Responsabilité des entreprises des chercheurs
- Emilio, B. et al (2008). L'intégrité dans la recherche scientifique
- Grinbaum, A. (2021). Responsabilité individuelle et collective : le dilemme de l'éthique de la recherche
- Royer, I. (2011). La responsabilité des chercheurs en gestion
- Supiot, A. (2001). Introduction
- Leduc, M. (2021). Ethique, intégrité et responsabilité en recherche
- Steneck.(2007).Introduction to the Responsible Conduct of Reserch (2007)

Tables des matières

Plan		3
Intro	duction	4
I- (Clarification conceptuelle	5
1-	Ethique	5
2-	Recherche universitaire	5
3-	Chercheur	5
4-	Comité d'éthique de la recherche	5
5-	Consentement éclairé	6
6-	Données à caractère personnel	6
7-	Norme	6
8-	Placebo	6
II- L	es principes fondamentaux de l'éthique en recherche universitaire	7
1-	Intégrité scientifique	7
I	L'honnêteté	7
I	_a rigueur	7
I	La transparence et l'ouverture	8
I	L'indépendance	8
2-	Respect des droit Humains	8
3-	Responsabilité sociale	8
III-	Les cadres réglementaires et les bonnes pratiques en recherche universi 9	taire
1-	Cadres internationaux	9
2-	Règlementations nationales et institutionnelles	10
3-	Mécanisme de contrôle	12
IV-	Les comportements scientifiques frauduleux (La fraude scientifique)	14
1-	La fabrication de données	14
2-	La falsification de données	14
3-I	Le plagiat	15

V- I	Les universités et la gestion de l'éthique en recherche	16
1-	Le rôle de l'université	16
2-	Le rôle de l'Etat	16
VI-	Le processus de traitement des cas de manquements à l'éthique scie. 17	ntifique
1-	Le signalement	17
2-	Evaluation préliminaire	17
3-	Enquête approfondie	17
4-	Délibération et conclusion	18
5-	Sanction	18
6-	Communication des résultats	18
Conc	clusion	19
Réfé	rence Bibliographie	20